

# X10 Noms de collectivités

## Renseignements généraux

- 110 Nom principal - Collectivité (NR)  
 610 Vedette-matière - Nom de collectivité (R)  
 710 Vedette secondaire - Nom de collectivité (R)

### INDICATEURS

#### Premier indicateur

##### Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé  
 1 Nom de lieu  
 2 Nom en ordre direct

#### Second indicateur

##### 110 - Non défini

- ∅ Non défini

##### 610 - Thésaurus

- 0 Vedettes-matière de la Library of Congress (LCSH)  
 1 Vedettes-matière de la Library of Congress pour la littérature jeunesse (CYAC)  
 2 Vedettes-matière de la National Library of Medicine (MeSH)  
 3 Fichier d'autorité de vedettes-matière de la National Agricultural Library (NAL)  
 4 Source non précisée  
 5 Vedettes-matière canadiennes (CSH)  
 6 Répertoire de vedettes-matière (RVM)  
 7 Source indiquée dans la sous-zone ‡2

##### 710 - Non défini

- ∅ Non défini

### CODES DE SOUS-ZONES

#### Partie du nom

- ‡a Nom de la collectivité ou de lieu comme élément de classement (NR)  
 ‡b Collectivité subordonnée (R)  
 ‡c Lieu de réunion (R)  
 ‡e Relation (R)  
 ‡n Numéro de la réunion (R) [110]  
 ‡u Affiliation (NR)  
 ‡4 Code de relation (R)

#### Partie du titre [610 / 710]

- ‡f Date du document (NR)  
 ‡p Nom de la partie ou section (R)  
 ‡s Version (NR)  
 ‡t Titre (NR)

#### Partie du nom et du titre

- ‡d Date de la réunion (NR)  
 ‡g Renseignements divers (R)  
 ‡n Numéro de la partie, section ou réunion (R) [610 / 710]

#### Partie des subdivisions de la vedette-matière [610]

- ‡v Subdivision de forme (R)  
 ‡x Subdivision générale (R)  
 ‡y Subdivision chronologique (R)  
 ‡z Subdivision géographique (R)

#### Sous-zones de contrôle

- ‡0 Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)  
 ‡1 [URI de l'objet du monde réel \(R\)](#)  
 ‡2 Source de la vedette ou du terme (NR) [610]  
 ‡6 Liaison (NR)  
 ‡8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

## LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Les désignateurs de contenu définis identifient les sous-éléments présents dans les zones de noms de collectivités. Un nom de collectivité, un titre de document, d'un événement, d'un programme, etc. et/ou un quartier d'une ville entré sous un nom de juridiction constituent des noms de collectivités X10. Le nom d'une instance représentant une entité ecclésiastique constitue un nom de collectivité X10. Dans les cas du traitement de sujet, les noms de lieux utilisés seuls ou suivis de subdivisions de sujet constituent des noms géographiques et sont contenus dans la zone 651. Dans les autres cas, les noms utilisés sans subdivisions se trouvent dans les zones 110 et 710. Le nom d'une réunion entré sous un nom de collectivité se trouve dans les zones X10. Une réunion entrée directement sous son nom se trouve dans les zones X11. Les vedettes-matières comportant un nom de collectivité (p. ex. : Église catholique dans l'art) sont contenues dans la zone 650.

Dans cette section, on trouve les lignes directrices pour l'application de tous les désignateurs de contenu sauf pour la position du deuxième indicateur. Une liste spécifique des désignateurs de contenu et les lignes directrices liées aux zones sur l'application de la position du second indicateur sont fournies avec la description de chaque zone X10.

### ■ INDICATEURS

#### ■ Premier indicateur - Type de vedette de nom de collectivité

La position du premier indicateur contient une valeur qui identifie la forme de la vedette inscrite dans la zone. Les valeurs permettent de faire la distinction entre un nom inversé, un nom de lieu et un nom de collectivité dans un ordre direct qui sont considérés en tant que vedette.

##### 0 - Nom inversé

Cette valeur indique que le nom de la collectivité commence par un nom de personne présenté dans l'ordre inversé (*nom de famille, prénom*).

**110** ~~0b~~~~†~~~~a~~Newman (Jean and Dorothy) Industrial Relations Library.

Les noms de collectivité qui commencent par un nom de famille, un nom personnel dans l'ordre direct (non inversé) ou qui contient un nom personnel autre que la vedette, sont identifiés par la valeur « 2 ».

**110** ~~2b~~~~†~~~~a~~Edwin Markham Child Care Center.

##### 1 - Nom de lieu

Cette valeur indique que la vedette à enregistrer représente un nom de lieu également associé à une entité ecclésiastique ou un nom de lieu sous lequel un nom de collectivité, un quartier de ville ou le titre d'un document. Dans les zones 110 et 710, la valeur peut indiquer que la vedette est un nom de lieu utilisé seul.

**110** ~~1b~~~~†~~~~a~~Pennsylvanie.~~†~~~~|~~~~=~~~~b~~State Board of Examiners of Nursing Home Administrators.

Les noms de collectivités qui contiennent un nom de lieu faisant partie intégrante du nom ou qualifiés par un nom de lieu sont identifiés par la valeur « 2 ».

**110** ~~2b~~~~†~~~~a~~University of Illinois à Urbana-Champaign.~~†~~~~b~~Experimental Music Studios.

**110** ~~2b~~~~†~~~~a~~Arizona Family Planning Council.

##### 2 - Nom en ordre direct

Cette valeur indique que le nom est présenté en ordre direct. La vedette peut contenir un descripteur entre parenthèses ou peut être même un acronyme ou un sigle.

**110** ~~2b~~~~†~~~~a~~Harvard University.

**110** ~~2b~~~~†~~~~a~~National Gardening Association (É.-U.)

**110** ~~2b~~~~†~~~~a~~ELESAIR Project.

## ■ Second indicateur

La position du deuxième indicateur est unique à la fonction de la zone de nom de collectivité. Il est décrit dans les zones suivantes :

- 110 (Nom principal – Collectivité),
- 610 (Vedette-matière – Nom de collectivité),
- 710 (Vedette secondaire – Nom de collectivité).

## ■ CODES DE SOUS-ZONES

### ‡a - Nom de la collectivité ou nom de lieu comme élément de classement

Cette sous-zone renferme le nom de la collectivité ou de la première entité lorsque des unités subordonnées sont présentes; un nom de lieu sous lequel une collectivité, un quartier de ville ou un titre de document, d'événement, de programme, etc. est entré; ou un nom de lieu représentant également une entité ecclésiastique. Dans les zones 110 et 710, la sous-zone peut contenir le nom de lieu utilisé seul. Un terme descriptif entre parenthèses, un nom de lieu ou une date (autre que la date d'une réunion) n'est pas entré séparément dans une autre sous-zone.

- 110 2‡a‡aMaison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- 110 2‡a‡aPlanned Parenthood of Southern Indiana.
- 110 2‡a‡aKiddie Day Care.
- 110 1‡a‡aCanada.‡bAgriculture et agro-alimentaire Canada.
- 110 2‡a‡aCompagnie de la Baie d'Hudson.

### ‡b - Collectivité subordonnée

Cette sous-zone renferme le nom d'une unité subordonnée à une collectivité, d'un quartier de ville ou d'un nom de réunion mis en vedette sous le nom d'une collectivité ou d'un nom de lieu.

- 110 2‡a‡aAmerican Red Cross.‡bWestern West Virginia Chapter.

### ‡c - Lieu de réunion

Cette sous-zone renferme le nom du lieu ou le nom de l'organisme où la réunion a eu lieu. La sous-zone ‡c peut être répétée dans les cas de lieux multiples adjacents.

- 110 2‡a‡aAmerican Library Association.‡bConference‡c(Washington, D.C.; ‡cLondon, England)

Le nom d'un lieu, servant de qualificatif, inscrit entre parenthèses à la suite d'un nom de collectivité n'est pas enregistré dans une sous-zone distincte.

- 610 20‡a‡aEmpire State Building (New York, N.Y.)

### ‡d - Date de la réunion

Cette sous-zone renferme la date de la réunion.

- 110 2‡a‡aOrganisation internationale du travail.‡bConférence régionale européenne  
‡n(2<sup>e</sup> :‡d1968 :‡cGenève, Suisse)

### ‡e - Relation

Cette sous-zone renferme une désignation de la fonction qui décrit la liaison entre un nom et un ouvrage.

Les codes de relation décrivant une liaison entre une collectivité et un ouvrage sont contenus dans la sous-zone ‡4.

### ‡f - Date du document [610/710]

Cette sous-zone renferme la date du document contenue dans la portion du titre d'une zone nom/titre.

### ‡g - Renseignements divers

Cette sous-zone renferme des données qui ne conviennent à aucune sous-zone en particulier. Dans une vedette de réunion entrée sous un nom de collectivité, la sous-zone ‡g renferme également un sous-élément pour lequel les sous-zones ‡c, ‡d ou ‡n ne peuvent vraiment tenir compte.

### ‡n - Numéro de la réunion [110]

Cette sous-zone renferme le *numéro d'une réunion* qui est entré sous un nom de collectivité.

### ‡n - Numéro de la partie, section ou réunion [610/710]

Cette sous-zone renferme le *numéro d'une réunion* qui est entré sous un nom de collectivité.

**610 10‡a**United States.**‡b**Congress**‡n**(97th, 2nd session :**‡d**1982).**‡b**House.

Cette sous-zone peut aussi contenir un *numéro* d'identification d'une partie ou d'une section d'un document utilisé avec un titre dans une zone de nom/titre. Elle peut également renfermer un *numéro* d'identification d'une partie ou d'une section d'un événement, d'un programme, etc. dans une zone de nom/titre. La *numérotation* est définie comme étant une indication des séquences d'une forme (p. ex., partie 1, supplément A, deuxième livre). Dans le cas de la musique, le numéro de la série, de l'opus ou de l'index thématique ou la date qui sert de numéro, est entré dans la sous-zone ‡n.

### ‡p - Nom de la partie ou section du document [610/710]

La sous-zone ‡p peut contenir une indication du *nom* d'une partie ou d'une section d'un document utilisé avec un titre dans une zone de nom/titre. Elle peut également renfermer une indication du *nom* d'une partie ou d'une section d'un événement, d'un programme, etc. utilisé avec un titre d'événement, d'un programme, etc. dans une zone de nom/titre.

### ‡s - Version [610/710]

Cette sous-zone renferme les renseignements relatifs à la version, à l'édition, etc., utilisés avec un titre d'un document dans une zone nom/titre.

### ‡t - Titre [610/710]

Cette sous-zone renferme le titre d'une page-titre ou le nom d'un événement, d'un programme, etc. utilisé dans une zone de nom/titre.

### ‡u - Affiliation

Cette sous-zone renferme l'affiliation ou l'adresse du nom de collectivité.

### ‡v - Subdivision de forme [610]

Cette sous-zone renferme une subdivision de forme qui indique un type ou un genre de matériel en particulier selon la définition du thésaurus utilisé.

Cette sous-zone peut être utilisée seulement lorsqu'une subdivision de forme de vedettes-matière est ajoutée à un nom de collectivité ou à un titre uniforme pour en faire une vedette-matière étendue. La sous-zone ‡v est utilisée pour des termes lorsqu'ils ont la fonction décrite ci-haut.

La sous-zone ‡x peut être utilisée si les termes servent en tant que subdivisions générales. Une subdivision de forme apparaissant dans la sous-zone ‡v est habituellement la dernière sous-zone de la zone. La sous-zone peut être répétée si plus d'une subdivision de forme est utilisée.

### ‡x - Subdivision générale [610]

Cette sous-zone renferme une subdivision de vedettes-matière qui ne peut être placée dans la sous-zone  $\#v$  (*Subdivision de forme*), la sous-zone  $\#y$  (*Subdivision chronologique*) ou la sous-zone  $\#z$  (*Subdivision géographique*). La sous-zone  $\#x$  doit être utilisée seulement lorsqu'une subdivision générale de sujet est ajoutée à un nom ou à un nom/titre.

#### $\#y$ - Subdivision chronologique [610]

Cette sous-zone renferme une subdivision de vedettes-matière qui indique une période de temps. Elle doit être utilisée seulement lorsqu'une subdivision de vedettes-matière chronologique est ajoutée à un nom ou un nom/titre.

#### $\#z$ - Subdivision géographique [610]

La sous-zone  $\#z$  contient une subdivision de vedettes géographiques. Elle doit être utilisée seulement lorsqu'une subdivision de vedettes géographiques est ajoutée à un nom ou un nom/titre.

#### $\#0$ - Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### $\#1$ - URI de l'objet du monde réel

[Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.](#)

#### $\#2$ - Source de la vedette ou du terme [610]

Cette sous-zone renferme un code MARC qui identifie le thésaurus ou le fichier d'autorité qui a servi à attribuer la vedette ou le terme dans une zone de vedette-matière. On utilise cette sous-zone seulement lorsque la position du second indicateur contient la valeur 7 (Source indiquée dans la sous-zone  $\#2$ ). Le code MARC provient de la publication *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* qui est mis à jour par la Library of Congress.

#### $\#4$ - Code de relation

Cette sous-zone renferme un code MARC qui indique la relation entre un nom et une entité de renseignements communautaires. On peut utiliser plus d'un code de relation si l'entité de la collectivité possède plusieurs fonctions. Le code MARC provient du document *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* qui est mis à jour par la Library of Congress. Le code est enregistré après la partie du nom dans la zone nom/titre. On entre le code après la partie du nom dans les zones de nom/titre.

110 1~~b~~ $\#a$ United States. $\#b$ Energy Research and Development Administration. $\#4$ nd

Les termes de relation, qui précisent également le lien entre une personne morale et une entité de renseignements communautaires, sont entrés dans la sous-zone  $\#e$ .

#### $\#6$ - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

#### $\#8$ - Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

## CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

### Vedettes ambiguës

Voir l'Annexe D.

### Ponctuation

Les zones 110, 610, 710 et 810 se terminent par un signe de ponctuation ou une parenthèse fermante.

## X10

Si les sous-zones #0, #2 ou #4 constituent la dernière sous-zone de la zone alors le signe de ponctuation ou la parenthèse fermante doit les précéder.

110 2b#aCommission scolaire La Vallière.

110 2b#aMartin Marietta Corporation.#bSpace Systems Division.

La partie du nom d'un nom/organisme subordonné ou d'une vedette nom/titre se termine par un signe de ponctuation et il est placé à l'intérieur d'un guillemet fermant.

Une partie d'un nom ou d'un titre suivie d'une subdivision de sujet ne se termine pas par un signe de ponctuation à moins que la partie du nom ou du titre se termine par une abréviation, une initiale/une lettre ou une date ouverte.

### Espacement

Aucune espace n'est utilisée avec les sigles pour initiales/lettres de noms de personnes.

110 2b#aMetallurgical Society of AIME.#bNew Jersey Chapter.

110 2b#aJ.W.J. Headstart Program.

Une espace est placée entre deux initiales si l'abréviation est composée de plus d'une expression (p. ex., W. Va.).

Une date ouverte se termine par une espace lorsqu'elle est suivie par d'autres données figurant dans la même sous-zone. Aucune espace n'est requise lorsqu'une sous-zone est suivie d'une autre.

110 2b#aScientific Society of San Antonio (1904- )

### Constante d'affichage

- [*Le tiret est associé au contenu des sous-zones #v, #x, #y et #z*]

Le tiret ( - ) précédant une subdivision dans une vedette-matière étendue ne paraît pas dans la notice MARC. Le système peut le générer en tant que constante d'affichage associée au contenu des sous-zones #v, #x, #y et #z.

### Articles initiaux

Les articles initiaux par exemple, *Le, Der, The, etc.*, qui apparaissent au début des zones de vedettes de nom sont habituellement omis pour la plupart des langues, sauf lorsqu'on veut vraiment classer l'article.

110 1b#aLes Éboulements (Québec)

Les articles initiaux présents au début du titre ou faisant partie d'une vedette secondaire de nom/titre, c'est-à-dire les zones 610, 710, 810, peuvent aussi être omis.

Tous les signes diacritiques ou les caractères spéciaux apparaissant au début d'une zone sont conservés. Prenez note qu'habituellement ces caractères sont omis lors des processus de tri et de classement.

710 2b#aÖsterreichischer Rundfunk.#bChor.

---

## HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Codes de sous-zones

#c - *Lieu de réunion* [MODIFIÉ, 2014]

Il est maintenant possible de répéter cette sous-zone.

#g - *Renseignements divers* [MODIFIÉ, 2014]

Il est maintenant possible de répéter cette sous-zone.

#0 - *Numéro de contrôle de notice d'autorité* [NOUVEAU, 2007]

#0 - *Numéro de contrôle de notice d'autorité* [REDÉFINI, 2010]

#1 - *URI de l'objet du monde réel* [NOUVEAU, 2017]